

DÉCISION DU MAIRE N° 2024-007

**AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSIION ENTRE LA SAS EN SCENE !  
PRODUCTIONS ET LA VILLE D'ABLON-SUR-SEINE POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE  
« LE COUP DE LA PANNE »**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le contrat de cession entre la SAS EN SCENE ! PRODUCTIONS et la ville d'Ablon-sur-Seine pour l'organisation du spectacle « LE COUP DE LA PANNE » le 22 mars 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de contractualiser l'accord passé entre la municipalité d'Ablon-sur-Seine et la SAS EN SCENE ! PRODUCTIONS, représentée par Monsieur Pierre BOITEUX en sa qualité de Président,

**DÉCIDE**

La signature du présent contrat de cession avec la **SAS EN SCENE ! PRODUCTIONS** – 74, rue du Château d'Eau - 75010 PARIS pour la représentation du spectacle « LE COUP DE LA PANNE »,

Les conditions financières sont définies comme suit : **1 582,50 € TTC** en sus les droits d'auteurs et de musique. Les recettes du spectacle « LE COUP DE LA PANNE » seront reversées sur le compte de la ville d'Ablon-sur-Seine. En échange de la gestion de billetterie, 1 € HT soit 1.20 € TTC par billet vendu sera conservé par la SAS EN SCENE ! PRODUCTION.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière principale d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 28 février 2024

Le Maire,  
Éric GRILLON

